

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

## REUNION PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 24 février 2011 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD.

Mme BLAISE avez-vous des excuses?

Mme BLAISE.- Oui. Melle SEPULVEDA et Mme MAUER.

Mme LA PRESIDENTE.- M. GEORGES ?

M. GEORGES.- Quelques absences Mme la Présidente : Mme MAQUET, Mme MICHAUX, M. LEMMENS, Mme ALBERT, M. MIGNOLET et M. KLENKENBERG arrivera avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DENIS ?

M. DENIS.- Tout le monde est présent comme d'habitude.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION ?

M. DRION.- Je regarde à ma droite, je remarque quelques sièges vides. Nous sommes tous présents.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je vous demande un peu de silence.

**I.- Ordre du jour.****II.- Ordre du jour complémentaire.****III.- Eloge funèbre de M. Gilbert Mottard, Gouverneur honoraire.**

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire d'une personnalité liégeoise de premier plan, Monsieur Gilbert MOTTARD, qui nous a quitté ce lundi 21 février à l'âge de 84 ans.

Né à Hollogne-aux-Pierres, le 10 octobre 1926, Gilbert MOTTARD, issu d'une famille socialiste, milita très jeune dans diverses organisations du PSB, Parti Socialiste Belge.

Vingt-six ans après son grand-père, qui avait fondé, au 19<sup>ème</sup> siècle, la section locale du POB, le Parti Ouvrier Belge, il se présenta aux élections, fut élu au Conseil communal puis nommé d'emblée bourgmestre de Hollogne-aux-Pierres. Il devenait ainsi, à 26 ans, le plus jeune Bourgmestre de Belgique. Il devint après, en 1971, bourgmestre de la nouvelle et importante commune de Grâce-Hollogne, résultat d'une fusion volontaire entre Hollogne-aux-Pierres et Grâce-Berleur, et qui a précédé la grande réforme de 1976. C'est actuellement son fils, Maurice, qui occupe ce poste.

Député de 1968 à 1971, il siégea à la Chambre au moment de la grande réforme institutionnelle de l'Etat belge. Il devint ensuite Gouverneur de la Province de Liège, de 1971 à 1990 et, à ce titre, présida la Députation permanente. C'était avant la refonte de cette fonction et les modifications apportées à la loi provinciale. Très attaché à ses racines wallonnes, il fut le premier Gouverneur à avoir fait, devant le Conseil provincial assemblé en octobre 1983, un discours d'une heure en dialecte liégeois ! En tant que Gouverneur, il exerça avec rigueur et compétence la tutelle sur les communes, à l'époque l'une des prérogatives essentielles de sa charge. C'est en ayant toujours le souci de l'intérêt des communes qu'il s'investit pleinement dans le travail intercommunal, notamment par son action à la SPI et à l'ALE, en tant que Président.

Gilbert MOTTARD accèdera ensuite à un autre niveau de pouvoir, puisqu'en 1990, il fut nommé Ministre des Pensions, fonction qu'il occupera jusqu'en 1992.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

Municipaliste, provincialiste, socialiste convaincu, jusqu'à son dernier souffle, Gilbert MOTTARD fut animé d'un idéal humaniste.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente.**

Mme LA PRESIDENTE.- Avant d'entamer l'ordre du jour, je tiens à vous rappeler qu'en fin de séance du Conseil provincial du 27 janvier dernier, M. BASTIN, Conseiller provincial du groupe CDH m'a interpellée afin de solliciter des modifications au procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010.

A la suite de cette intervention, j'ai immédiatement communiqué à Mme la Greffière provinciale le document remis en vue de l'examen des corrections demandées. Il s'est avéré d'emblée que la demande ne portait nullement sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre mais bien sur le compte rendu analytique de celle-ci, dont la vérification a confirmé qu'il reflétait parfaitement les propos tenus par les interlocuteurs mentionnés.

Je vous invite par conséquent à prendre acte du fait que le procès-verbal du 16 décembre 2010 qui avait été approuvé le 27 janvier 2011 sous réserve des modifications demandées par M. BASTIN, doit être considéré comme approuvé sans réserve. Une mention rectificative sera donc portée au procès-verbal de la séance du 27 janvier. Je vous remercie.

Point 1 de l'ordre du jour.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 27 janvier 2011.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 10-11/116 : Différent opposant la Province de Liège à l'Intercommunale de Spa-Francorchamps - Autorisation d'introduire une action en justice.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 10-11/116. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, mes chers Collègues.

Nous nous trouvons ici en présence d'un problème difficile qui était déjà venu lors de notre précédent Conseil provincial où nous avons décidé de nous abstenir lors de l'assemblée générale de l'ISF ce qui n'a pu être fait dans la mesure où le point portant l'approbation du plan stratégique de l'ISF a été retiré par la Région wallonne, il a néanmoins été mentionné que si il avait été maintenu, et ce sera mentionné dans le pv, la Province se serait abstenue. Il n'empêche que le litige reste entier : nous avons une villa, elle a été démolie sans droit réel, sans accord de la Province et il n'y a dans l'état actuel des choses pas d'accord sur une somme ou sur un moyen de dédommager la Province pour la destruction de son bien. Il y a eu plusieurs solutions proposées par les uns, par les autres mais le problème essentiel résulte du fait que le circuit de Spa-Francorchamps est dans l'état actuel des choses dans les mains de deux structures différentes représentées par des personnes différentes et qu'il y a une opposition manifeste entre ces structures et ces personnes.

Tout cela étant, l'échéance approchant, puisque ces structures vont être réabsorbées par une nouvelle structure, il importe de faire reconnaître notre créance de manière certaine auprès de l'ISF avant l'absorption et avant la reprise par absorption des deux sociétés.

Les délais sont courts et il est nécessaire de faire une inscription qui est irréversible et à cet effet, votre Bureau vous propose de désigner un avocat et d'agir en référé de manière à inscrire de manière définitive cette créance dans le passif l'ISF avant qu'elle ne soit absorbée, à charge pour la nouvelle société de reprendre bien sûr cette créance et de résoudre le problème.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

Le vote est intervenu en Bureau par 6 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/119 : Désignation d'un nouveau comptable des matières au Service provincial de Promotion de la Santé.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 l'ordre du jour : document 10-11/119. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Denise BARCHY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Ce dossier a été examiné par la 7<sup>ème</sup> Commission hier et par 7 voix pour, il n'y a aucune question et aucun commentaire et donc par 7 voix pour et 5 abstentions, la 7<sup>ème</sup> Commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la désignation d'un comptable des matières au Service provincial de Promotion de la Santé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/120 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un tracteur routier pour les besoins de la Régie provinciale des Bâtiments.**

**Document 10-11/121 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de trois semi-remorques pour les besoins de la Régie provinciale des Bâtiments.**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 4 et 5 de l'ordre du jour : documents 10-11/120 et 10-11/121. Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Denis BARTH à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BARTH, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues. Le dossier n'a pas suscité beaucoup de débat et de questions, il a été approuvé par 7 voix pour et il y avait 5 absentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour les conclusions de la Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011****Document 10-11/122 : Budget 2011 - 1<sup>ère</sup> série de modifications budgétaires.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 l'ordre du jour : document 10-11/122. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions et je précise que la Cour des comptes n'a formulé aucune remarque quant à ce document. Cet avis se trouve dans la farde de consultation. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Chers Collègues.

Notre 7<sup>ème</sup> Commission a examiné hier le document 10-11/122 relatif à la première série de modifications budgétaires du budget provincial 2011.

Une première question est immédiatement posée concernant l'augmentation du prélèvement des fonds de réserve pour 5.250.000 €. Il est répondu que ce prélèvement est destiné à l'acquisition du bâtiment Electrabel situé à l'entrée de Liège qui vient d'être mis en vente.

Il s'agit d'une opportunité à saisir car on sait que nos étudiants des Hautes Ecoles provinciales sont actuellement particulièrement à l'étroit. Cette acquisition permettra de les accueillir dans de bonnes conditions.

Ce bâtiment est en bon état et pourra être opérationnel très rapidement. Qui plus est, on pourra utiliser les différents halls de stockage afin d'y ranger du matériel provincial mais aussi toute une série de collections du Musée de la Vie wallonne qui ne sont pas exposées mais qui doivent être gardées dans de bonnes conditions.

Il est aussi évident que ce bâtiment va aussi permettre de donner une excellente visibilité à la Province dans cette zone mais dans le cas présent, ce n'est qu'accessoire.

Il est souligné que l'on espère déjà pouvoir utiliser ce bâtiment pour la rentrée 2011.

Par ailleurs, il est également évoqué le bâtiment scolaire de Verviers. Ici la Province attend les promesses de subsides de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

communauté française. Celle-ci a bien repris ce projet parmi les dossiers prioritaires mais pour la communauté, prioritaire veut dire 2015, 2016.

C'est dommage, car il y a une réelle volonté de rationaliser ce bâtiment grâce à une collaboration avec l'enseignement libre.

Toutes les possibilités sont actuellement étudiées par le Collège provincial afin d'accélérer ce dossier, notamment sous la forme d'un partenariat public-privé, voire un leasing immobilier avec la banque DEXIA.

Une seconde question a trait à l'augmentation de la subvention de la Fédération du Tourisme de la Province pour le financement de projets internationaux à retombées touristiques.

Il s'agit d'une augmentation de 100.000 € destinée à l'organisation d'un congrès de l'Organisation Mondiale de la Santé au mois de juin de cette année.

C'est une excellente chose de voir un organisme mondial souhaiter organiser une manifestation chez nous, cela devrait engendrer des retombées intéressantes pour notre Province.

La question suivante porte sur un glissement de dépense au niveau de la laïcité et des cultes. Glissement de dépenses car le montant global reste inchangé.

Il s'agit en fait d'une volonté du Collège de respecter dans ce domaine le cadre budgétaire global de ce secteur. Une modification technique doit toutefois être réalisée notamment pour le culte orthodoxe où l'obligation de l'intervention provinciale est différente que pour d'autres cultes. Cette modification devrait permettre de participer aux travaux d'extension du Trésor Saint-Lambert.

Plus aucune question n'étant posée, notre Commission a adopté cette proposition de modification par 10 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - Mme la Présidente, de mon banc, je pense que le point complémentaire n°2 qui est la perspective d'acquisition du bâtiment situé quai G. Kurth, devrait peut-être être examiné à tout le moins concomitamment sinon avant. Nous aurons un positionnement commun à prendre en relation avec les modifications budgétaires.

Mme LA PRESIDENTE. - M. DRION, je demanderai aux différents groupes si on ne voit pas de problème de faire passer les deux points complémentaires avant les amendements. Vers le point 9, je demanderai aux différents groupes de faire passer les deux points complémentaires avant les amendements. Ce n'est pas le point 9, c'est le point 6. Est-ce que cela vous dérange de faire passer après le point 6, avant, les deux points complémentaires ? Cela ne pose pas de problème aux Chefs de groupe ? Je vous remercie.

J'avais ouvert la discussion générale. Je clos la discussion générale.

**Document 10-11/126 : Perspective d'acquisition du bâtiment sis Quai Godefroid Kurth, 100 à 4020 Liège et appartenant à Electrabel.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/126. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur Mme Marlène BONGARTZ-KAUT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BONGARTZ-KAUT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

En 8<sup>ème</sup> Commission, on a examiné le document 10-11/126, justement intitulé perspective d'acquisition du bâtiment quai Godefroid Kurth, Liège et appartenant à la société Electrabel.

Depuis quelques années, la Province de Liège a initié un vaste projet de redéploiement immobilier d'où sont notamment issues les récentes acquisitions des bâtiments « Opéra » et « Saint-Etienne ».

Par ailleurs, les inscriptions de l'Institut paramédical du Barbou pour l'année académique 2010-2011 dépassent largement les prévisions. Cette augmentation du nombre d'inscriptions laisse en outre apparaître une croissance continue pour les prochaines années.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

L'institut est donc actuellement à la recherche de locaux supplémentaires en vue de permettre l'accueil de ces étudiants dans des conditions satisfaisantes.

La Province a été informée que la SA Electrabel est propriétaire d'infrastructures quai G. Kurth à Liège qui pouvaient convenir à un aménagement en classes de cours. Un contrat de bail a dès lors été conclu de manière à permettre l'accueil d'un certain nombre de classes dans le bâtiment en question.

Néanmoins, cette location d'une part, s'avère déjà insuffisante en termes de locaux et d'autre part est limitée à la seule année académique 2010-2011.

La société Electrabel a mis en vente l'ensemble immobilier au sein duquel l'Institut paramédical du Barbou a aménagé des classes et n'envisage dès lors pas de prolonger la location.

Cet ensemble immobilier situé Quai G. Kurth 101 à 4020 Liège, d'une contenance de 12.597 m<sup>2</sup> est composé de la manière suivante : d'un bâtiment bureau d'une superficie de 6.147 m<sup>2</sup> ; d'un bâtiment atelier, d'une superficie de 5.807 m<sup>2</sup> et d'une zone de parcage d'environ 100 places.

M. le Député explique que cet établissement est loué par l'institution de l'école du Barbou pour 6 classes et que cette location allait se terminer fin de cette année scolaire ; que des travaux de sécurisation devront être réalisés pour un montant de 300.000 € ; d'un bâtiment situé rue des Augustins va être vendu pour la somme de 5.000.000 € ce qui compensera une partie de l'achat.

M. PIRE, Député provincial (de son banc). - 500.000 € .

Mme BONGARTZ-KAUT, rapporteur (à la tribune). - 500.000 €, excusez-moi c'est une grande différence.

Il explique en outre que c'est la politique de la Province de rationaliser les services et qu'il fallait faire face à l'extension de l'enseignement.

Mme l'Inspectrice générale explique que son service a été visité de bâtiment et que l'estimation de l'ensemble immobilier a été réalisée par un Notaire.

Un Commissaire demande que vu que le bâtiment date des années 70, qu'en est-il de l'isolation, a-t-on fait une étude, qu'en est-il

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

du chauffage ?

On lui répond que le service a abordé la problématique de l'isolation et que tout sera fait dans les normes, le chauffage est constitué de pompes à chaleur individuelles et sont installées dans les plafonds mais dans les 5 ans à venir, il considère qu'il faudra changer ce chauffage mais ce facteur a été pris en considération en terme de négociation.

Un autre Commissaire demande s'il y a de l'amiante dans le bâtiment ? La réponse est non.

Et puis, il n'y a plus eu de questions.

Le document a été voté avec 6 voix pour et 6 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui, vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues. L'opportunité d'étendre à cet endroit le Barbou est à saisir là-dessus, je peux être d'accord.

J'interviens ici par rapport aux réflexions, voire aux souhaits du Collège d'utiliser les entrepôts du site à acquérir pour stocker du matériel et des œuvres appartenant à la Province.

La Ville de Liège réfléchit elle-aussi à améliorer et à optimaliser ses réserves muséales dans un lieu adéquat. Son projet est d'utiliser le tunnel de 700 mètres de long existant sous le quai de Maastricht, le long du Grand Curtius. A ma connaissance, lors de vos Collèges communs avec la Ville, ce sujet n'a pas encore été abordé. Ce serait intéressant qu'une coordination sur ce sujet soit menée d'autant qu'il devrait y avoir assez de place sous le quai. Au-delà d'une cohérence de gestion des réserves, les efforts seraient conjoints aussi pour développer un projet urbain intéressant. Sur ce site extrêmement bien situé et qui constitue une entrée de Ville, des projets existent pour accueillir des fonctions plus appropriées que des entrepôts. J'espère que le Collège saisira l'occasion de cette importante acquisition pour mieux la valoriser et y développer un aménagement porteur tant de la Province que de la Ville. Je vous remercie pour votre attention.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. D'autres interventions. M. le Député provincial.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, M. le Gouverneur.

Mme le Chef de Cabinet, enfin Chère Collègue. Si vous avez bien lu la note qui nous est faite aujourd'hui, l'affectation des halles correspond à une affectation scolaire comme pour l'ensemble du site.

Par ailleurs, la Ville de Liège nous signale quand même que le site est à vendre depuis quelques années déjà et que chacun a pu se déterminer. En ce qui nous concerne, et on ne l'a pas assez souligné mais parce que nous acquérons l'ensemble, parce que l'ensemble répond à des besoins qui sont les nôtres aujourd'hui, comme il est indiqué dans la note qui vous est faite, le bâtiment atelier quant à lui pourrait être affecté à un hall de sport à destination de l'enseignement, parking de délestage... Bref, pour des besoins provinciaux.

Prenons acte que la Ville a des besoins mais ça c'est une autre affaire et c'est vrai que les Collèges communs sont faits pour en discuter.

Mme Valérie BURLET, Conseillère provinciale (de son banc). - Dans le rapport de la Commission, ce n'est pas cela qui a été dit.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune). - Je ne sais pas qui vous a dit cela. Moi, je m'en tiens à la note qui est la note du Collège au Conseil provincial.

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plait. Vous venez à la tribune. Vous vous exprimez à la tribune ou de votre banc mais demandez, autrement on ne s'y retrouve plus. Un peu de sérieux dans l'assemblée.

M. Georges PIRE. - La Présidente a raison.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - Mme la Présidente a raison mais il faut que Georges réponde à la question.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Non, moi je m'en tiens à la note qui est la position du Collège en effet pour l'ensemble du site c'est une affectation, je regarde le Député provincial - Président, c'est une affectation enseignement. Point. Je ne sais pas qui a parlé de stockage de je ne sais pas quoi mais...

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

Mme BURLET, Conseillère provinciale (de son banc). - En Commission...

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - C'est une erreur. Ça c'est la position du Collège. Voilà.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. M. André GILLES demande la parole également. Vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Merci Mme la Présidente. De mon banc si vous me le permettez parce que ce sera bref comme intervention. Je n'ai pas assisté à la commission et donc je ne sais pas dire ce qui s'y est dit mais je peux vous assurer ou vous confirmer que la décision du Collège est ce type d'affectation. Tout le monde sait l'expansion de notre population estudiantine notamment à la Haute Ecole dont l'essentiel des bâtiments sont situés au Barbou, je ne sais plus où les mettre... et tant mieux, on s'en félicite mais c'est aussi faire œuvre de rationalisation en promotion sociale, rue des Augustins... et tout cela va nous permettre de rationaliser au niveau de l'enseignement pour occuper valablement ce site qui est évidemment très proche et assez unique. C'est une occasion qui ne repassera pas comme capacité, je dirais, d'acquisition avant longtemps donc c'est la raison pour laquelle nous avons marqué intérêt par rapport à ce site qui était à vendre. Ce n'est évidemment pas pour gaspiller. L'affectation est évidemment l'enseignement sous toutes ses formes mais essentiellement dans l'extension de la Haute Ecole...

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plait. On me dit qu'on entend pas bien donc...

M. THEUNYNCK, Conseiller provincial (de son banc). - On ne comprend pas.

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plait.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Mme la Présidente, je suis tellement ravi quand on réclame d'entendre ma voix que j'obtempère avec satisfaction...

Mme LA PRESIDENTE. - Vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - En complément à ce que vient de dire mon honoré Collège, effectivement, il y a des besoins qui sont criants notamment au niveau de la Haute Ecole et de l'Institut paramédical qui se trouve à quelques

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

encablures et ce bâtiment est indiqué. Nous louons depuis des années déjà des halles de sports et nous frettons des convois, des bus, des cars pour faire se déplacer des étudiants du Lycée Jean Boets, bien sûr, du Barbou, etc... pour rejoindre ces halles de sports que nous louons par ailleurs. Il est évident que un, pour des bâtiments scolaires que nous occupons déjà en location d'ailleurs, pour preuve, c'est que nous occupons déjà en loyer avant que d'avoir passé en l'acquisition possible et sans savoir si celle-ci était possible et à quelle prix. On loue déjà et on occupe déjà. Donc le but final c'est évidemment ça, c'est tout. Donc, les problèmes d'entrepôts etc... c'est un autre sujet, que nous n'ignorons pas pour ce qui concerne la Province en tout cas et nous ne nous immisçons pas dans les affaires de la Ville sauf en débattre en Collèges communs quand ceux-ci peuvent se tenir et qu'un agenda peut être fixé. D'ailleurs, nous avons récemment écrit à la Ville pour demander la tenue d'un Collège commun. Nous avons fait la liste de ce que nous souhaitions voir examiner de notre côté et nous nous sommes déclarés disponibles pour examiner les points que, non pas de part adverse, mais au niveau de la Ville ils souhaiteraient entreprendre. Donc, nous attendons réponse à notre courrier et si ce point était mis à l'ordre du jour nous pourrions en parler.

Mme LA PRESIDENTE. - M. DRION puis M. LACROIX. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie. Je viens ici puisque cela semble être la tradition même s'il y a un projet de modification du ROI souhaiterait que nous nous exprimions de notre banc. Et donc très simplement, qu'on ne se méprenne pas sur le débat. Mon amie et Collègue, Valérie Bulet, Conseillère provinciale, M. le Député, s'est exprimée positivement au nom de notre groupe sur le projet. Nous avons cru comprendre à l'audition du rapport de la 7<sup>ème</sup> Commission que les entrepôts annexes pourraient servir à l'entreposage d'œuvres d'art et c'est tout simplement sous cet angle que nous réagissons constructivement en disant allons-y ensemble, il y a des projets sur le territoire de la Ville de Liège qui est quand même le lieu phare de notre province et donc unissons nos forces pour utiliser au mieux les surfaces bâties voire à évoluer dans leur bâti pour qu'évidemment à l'entrée de cette ville, il y ait le phare Province, certainement ce bâtiment est bien placé, mais que nous affectons au mieux ce qui est entrepôts et réserves. Le débat il est là, donc arrêtons de tenter de faire des divisions inutiles.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. le Député provincial.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Vous savez, dans l'Antiquité, il y avait une tradition qui voulait que l'on désigne le bouc-émissaire.

Alors, le bouc-émissaire, je veux bien jouer ce rôle là puisque c'est peut être moi qui me suis mal exprimé en Commission ou qui ai induit une proposition qui a été discutée et qui n'est pas aboutie au niveau du Collège provincial puisqu'on a rappelé, effectivement, les priorités d'affectation des halls existants mais il avait été question d'une possibilité au cas où, donc je n'ai peut être pas été assez précis mais je rappelle en plus qu'à la question qui a été posée par un membre de cette Commission, j'ai précisé que normalement, l'affectation se discutait en Commission Travaux et non pas en Commission Finance et donc, j'ai précisé qu'il y avait eu une opportunité, un moment donné, d'y stocker les œuvres d'art de la Province, qu'il s'agisse du Musée, de Jehay ou d'autres endroits pour lesquels nous cherchions un abri.

Mais la priorité de l'investissement retenu tel qu'il a été défini par le Collège, c'est bien ce que M. le Député - Président ou ce que mon collègue Georges Pire vous a pré-rappelé, donc pas de tempête dans un verre d'eau, donc je précise l'information que j'ai donnée en séance de Commission et je voudrais rappeler, comme effectivement M. Drion l'a dit, soyons à partir l'objectifs communs unis, travaillons dans le même sens, ne ralentissons pas les dossiers à chaque échelon où nous nous trouvons, c'est cela aussi la fierté d'être Liégeois et la fierté de la montrer, ce qui me permet de rappeler d'ailleurs le discours de notre feu Gouverneur Gilbert Mottard, comme la Présidente l'a répété tout à l'heure, « fiers d'es lidjwè é d'el monstren ». J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Député provincial. Plus personne ne demande la parole ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO et M. POUISSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

Nous revenons au point 6 de l'ordre du jour, j'avais ouvert la discussion générale... Oui M. DRION.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Vous êtes en verve Monsieur le Conseiller !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Pas encore assez ! Merci Madame la Présidente mais, quelques mots...

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- En verve et contre tout !

(Rires)

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Député, il est temps que vous partiez un peu en vacances. Je vous souhaite la chaleur de l'Egypte mais le retour en terre verviétoise pas trop tard. Mais n'oubliez pas nos numéros de GSM pour vous aider à vous rapatrier, sait-on jamais ! Hors PV évidemment mais par amitié !

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Je penserai à vous !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci ! Vous voyez Mme la Présidente que l'on peut, sur un dossier, étonnant, que sont les modifications budgétaires, nous accorder. C'est assez rare et c'est pour cela que je viens à la tribune d'ailleurs.

Donc, le Collège provincial et la majorité seront peut être étonnés de ce que cet après-midi, le groupe CDH-CSP vote les modifications budgétaires.

Nous les avons analysées, et nous constatons qu'il y a, en tout cas dans ces modifications, au-delà des correctifs administratifs et financiers classiques pour quelques euros, deux projets importants : celui dont nous venons de débattre, avec je trouve beaucoup de loyauté et de franchise, que nous partageons.

Un deuxième, qui est une évolution de défense du patrimoine liégeois et donc, ce sont les deux axes prioritaires de vos modifications que nous allons donc voter.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. Y a-t-il encore quelqu'un qui veut prendre la parole ? Donc, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUISSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/123 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2011 - 2<sup>ème</sup> série.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 l'ordre du jour : document 10-11/123. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme Muriel MAUER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

En fait, il n'y a pas eu de question et la Commission a adopté la résolution par 10 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR et M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/117 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 l'ordre du jour : document 10-11/117. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Votre huitième Commission a pris connaissance ce mardi 22 février 2011 du rapport trimestriel des travaux relevant du budget extraordinaire ne dépassant pas 67.000 € hors TVA.

Ce rapport concernant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2010.

Ce point n'a fait l'objet d'aucune remarque et il n'y a pas eu de vote car il s'agit d'une simple prise de connaissance.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance, le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 10-11/118 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des corniches du château au Domaine provincial de Wégimont.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 l'ordre du jour : document 10-11/118. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Bernard MARLIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

En date du mardi 22 février, notre huitième Commission Travaux s'est réunie pour étudier le point suivant : Marché de

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des corniches du château au Domaine provincial de Wégimont. Ces travaux sont estimés à 98.131 € TVA comprise

Un membre de la Commission demande si beaucoup de dégâts ont été répertoriés aux corniches et aux toitures de nos bâtiments suite à l'hiver assez rude que nous avons connu.

Il y a été répondu que une ou deux toitures ont été légèrement défoncées suite à la pression et au poids de la neige. L'étude pour le remplacement de la vieille toiture du bâtiment de La Reid est en cours.

Les membres de la Commission se sont ensuite prononcés par 7 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document AB 10-11/2011/004 : Amendement budgétaire 2011/004 : Création de l'article budgétaire n° 139/613602 libellé « Création d'un point d'accès WI-FI par infrastructure provinciale » - Montant : 1 €.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/004. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et j'invite le rapporteur M. Jean-Marie BECKERS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provinciale.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

Présidente. Chers Collègues.

Le Bureau du Conseil provincial s'est réuni ce lundi 14 février et a examiné l'amendement budgétaire intitulé « Création d'un point d'accès Wifi par infrastructure provinciale » déposé par le groupe CDH-CSP.

Le Chef de groupe CDH-CSP ne souhaite pas présenter l'amendement et demande à entendre la réponse du Collège.

Le Député provincial Julien MESTREZ lui répond que cet amendement suppose des frais d'équipement. La démarche est déjà en cours : le Palais, le Campus 2000 et Harzé en sont déjà équipé. La réflexion est en cours pour les sites de la Haute Ecole et pour Wégimont. Pour les ASBL para-provinciales, c'est leur rôle d'y réfléchir.

Les études préalables sont vraiment nécessaires et il faut notamment tenir compte de l'épaisseur des murs, des points hauts et des points bas. Un article budgétaire incluant cette problématique existe et comporte un montant de 200.000 €. Il a cependant un objet plus global et inclut la téléphonie. Il pourrait se révéler insuffisant s'il fallait réaliser du câblage. Il propose de ne pas créer d'article spécifique mais s'engage à revenir vers le Bureau pour envisager une planification et voir s'il est nécessaire de prévoir une somme supplémentaire pour ce budget.

Le Chef de groupe CDH-CSP demande alors s'il a une idée du timing. Le Député provincial MESTREZ lui répond qu'il considère que le temps nécessaire à cette estimation est de 2 mois et que si nécessaire, on procéderait par modification budgétaire.

Le Chef de groupe CDH-CSP retire dès lors l'amendement et demande que le Député fasse spontanément rapport dès que les estimations auront été faites. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

**Document AB 10-11/2011/007 : Amendement budgétaire 2011/007 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire sous le n° 530/640306 libellé « Attribution d'un prix récompensant l'entreprise (siégeant sur son territoire) ayant développé une technique originale et innovante en matière d'économie d'énergie » - Montant : 1.000 €.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/007. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et j'invite le rapporteur Mme Mélanie GOFFIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune). - Merci. Monsieur le Gouverneur, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chers Collègues.

La première commission s'est réunie ce lundi 21 février à 17h30 pour examiner le document AB 10-11/2011/007.

Le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire libellé comme suit : « Attribution d'un prix récompensant l'entreprise (siégeant dans notre Province) ayant développé une technique originale et innovante en matière d'économie d'énergie : 1.000 € »

Pour commencer, cet amendement a été présenté par un membre du groupe ECOLO. Ce dernier nous a fait part de la volonté de son groupe de mettre en avant, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique au sein de notre Province, le volet « économie d'énergie » en instaurant, je cite « ce prix appelé à rendre plus visibles les efforts dans ce sens de nos entreprises provinciales ». Il a également rappelé qu'il existe un prix « Merlot » qui est biannuel et qu'il serait utile d'alterner le prix qu'ils proposent avec ce prix.

Ensuite, le Député a pris la parole. Il a souligné la pertinence de la proposition mais a posé la question suivante : Qui doit s'en occuper ? En effet, le Député a rappelé qu'en matière économique, la Province n'a pas d'administration à proprement dit. Néanmoins, il a insisté sur le fait qu'en Province de Liège, on considérerait que la SPI+ jouait ce rôle. Ainsi, il a proposé de charger la SPI+ d'étudier la question et de revenir avec des propositions. Pour lui, la mise en œuvre de ce prix est plus un problème de modalités et de quantité de travail et la Province n'a pas les moyens humains pour le mettre en œuvre.

Il a également insisté sur le fait que cette demande ne devait pas se faire par le biais d'un amendement budgétaire car la Province n'en avait ni les moyens ni la légitimité pour y répondre favorablement.

La Présidente de la SPI+ est intervenue en proposant de

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

récompenser l'entreprise qui a la démarche la plus durable possible plutôt qu'un produit seul.

Un commissaire a demandé si dans le cas où la SPI+ s'en occuperait, la Province mettrait les moyens. Le Député a répondu que l'idée était de demander à la SPI+ de prendre en charge les modalités pratiques et notamment de prendre des contacts avec d'éventuels partenaires comme l'Université de Liège. Afin de réduire les coûts, il propose que la « cérémonie » se fasse au Palais provincial avec la « cave du Collège » et que le prix soit par exemple une cristallerie du Val Saint Lambert. Cette idée doit, selon lui, encore mûrir. Pour être concret et rassuré le groupe porteur de l'amendement, le Député a proposé que la SPI+ revienne avec une proposition en juin.

Dans ces conditions, le Président de la Commission a proposé que le groupe ECOLO retire son amendement ce que ses membres présents ont accepté de faire.

Enfin, un Commissaire a fait remarquer que pour l'entreprise que l'on voudrait récompenser, la communication au sujet de sa démarche aurait certainement plus de valeurs à ses yeux qu'un simple prix. Il a proposé que l'on mette en avant l'entreprise dans un toutes-boîtes édité par la Province et/ou sur le site internet de la Province. La proposition sera examinée mais tant la Présidente de la SPI+ que le Député ont dit qu'ils souhaitaient qu'il y ait d'autres associés pour l'attribution de ce prix ce qui permettrait une reconnaissance et un impact plus important pour l'entreprise notamment en terme en communication.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

**Document AB 10-11/2011/009 : Amendement budgétaire 2011/009 : Proposition d'augmentation du crédit budgétaire repris à l'article n° 849/640634, porté de 52.080 € au montant de 500.000 € libellé « Subvention aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse » dans le chapitre « D.O. transfert » des interventions sociales et familiales.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/009. Ce document a et été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Une brève présentation rappelle l'objet quia suscité la proposition de cet amendement budgétaire. Nombreuses actons d'aide à destination de nos concitoyens les plus fragilisés ont été supprimées pour diverses raisons. Celles qui demeurent n'ont pas, jusqu'à présent, pu compter sur les effets d'une éventuelle indexation.

Contrairement à d'autres postes, le volet social d'aide ne semble plus recevoir le soutien qu'il recevait et mérite encore aujourd'hui. De manière comparative, son évolution en termes d'investissement est inversement proportionnelle à l'évolution de l'investissement dans certains secteurs d'une visibilité plus grande tels les grands événements. Au travers de cet amendement, le souhait est d'augmenter le soutien spécifique aux diverses associations de terrain.

Madame le Député précise que pour ce qui est de 2010, toutes les demandes de soutien ont été reçues et aucune n'a été refusée. Il semble donc qu'aucun élément ne soit de nature à nous faire croire que nous ne répondons pas aux besoins du terrain.

Une Commissaire précise que le montant de l'amendement est volontairement élevé. Ceci, à des fins d'interpellation. Provoquer pour attirer l'attention d'une part mais surtout pour faire comprendre l'attachement quant au fond de cet amendement.

Un Commissaire souligne que cet aspect ne figure pas dans les axes prioritaires qui ont été définis. Il faut également souligner que la Province n'est pas un « supra-CPAS ». Tenir de tels propos ou laisser penser, cela risque de s'apparenter à de la démagogie. Cette problématique relève directement des prérogatives des CPAS sur le terrain..

(Réactions dans l'assemblée)

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Désolé, je reprends les termes de la Commission !

Un Commissaire s'étonne d'entendre ce type de propos dans les rangs de cette formation. Un autre Commissaire précise que des associations existent sur le territoire de sa Commune et que le soutien se doit d'être d'abord local.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

Il est rappelé par l'auteur de l'amendement que des organismes comme « La Fermette » par exemple ont des besoins criants de soutien pour pourvoir à la pérennisation de son activité.

Mme le Député précise alors que le soutien provincial est spécifiquement au niveau du projet social et que la Fermette reçoit déjà le soutien de la Province en ce domaine. Il n'est pas prévu d'apporter un soutien dans le cadre de la construction ou l'acquisition de bâtiment.

La Commission s'est donc prononcée par 3 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document AB 10-11/2011/003 : Amendement budgétaire 2011/003 : Création et mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège - Montant : 1 €**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/003. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Fabienne CHRISTIANE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme CHRISTIANE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues.

Je substitue Mme LAMBINON qui est la rapportrice réelle de

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

cette Commission.

C'était donc le groupe ECOLO qui souhaitait mettre l'accent sur l'axe 2 de son amendement, c'est-à-dire promouvoir et subventionner un projet collectif d'un établissement scolaire, via le Conseil des élèves et le Conseil de participation, partie intégrante du Projet d'Etablissement. Et suggère qu'un budget soit alloué, ponctuellement à chaque école qui présenterait une telle initiative correspondant aux objets de l'Agenda 21.

Le Député rapporteur rappelle qu'aujourd'hui, 500 € sont dédiés aux établissements qui rentrent des projets répondant aux ambitions de l'Agenda 21.

Pour répondre à la question d'un Commissaire qui souhaite que l'on précise que lesdits objectifs correspondent bien aux prescriptions de l'Agenda 21, les responsables de l'Administration rappellent les rétroactes et le futur des projets qui ont été et seront engrangés dans ce sens au niveau de l'enseignement provincial selon 3 piliers, à savoir : Education, Formation, et Comportement environnemental.

Le Député rapporteur propose donc, pour répondre à l'amendement, que le budget de 500 € dédié aux établissements qui s'inscrivent dans la dynamique de l'Agenda 21 passe à 800 €, que cette augmentation soit effective, en fonction des projets rentrés, dès la prochaine rentrée académique, dont en septembre 2011, que suite à la demande d'un Commissaire, les projets d'établissement soient annexés au rapport provincial annuel.

Dès lors, et en fonction des propositions amenées par le Député rapporteur, le groupe ECOLO retire son amendement mais souhaite que le Commissaire désigné présente, lors de la séance publique de ce 24 février 2011, le compte rendu de la sixième Commission, ce qui sera accepté par tous les Commissaires présents.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

**Document AB 10-11/2011/008 : Amendement budgétaire 2011/008 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire sous le n° 700/640460 libellé « Attribution d'un prix récompensant le travail de fin d'études amenant la meilleure contribution à la lutte globale**

**contre le réchauffement climatique » - Montant : 100 €**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/008. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur Mme CHRISTIANE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme CHRISTIANE, rapporteur (à la tribune). - Cette fois-ci, c'est moi le rapporteur.

Il s'agit d'un amendement déposé également par le groupe ECOLO, donc la mise en valeur d'un TFE qui présenterait un mérite spécifique en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Le Commissaire qui a proposé cet amendement s'en tient à son texte. Une proposition est apportée de la part de l'Administration Enseignement, il s'agit de l'octroi de deux prix et non pas un, récompensant 2 TFE ou épreuves intégrées, émanant donc de 2 étudiants différents issus soit de la Haute Ecole, soit et/ou de la Promotion Sociale.

Un prix récompenserait la prise en compte du thème de l'économie d'énergie et un prix récompenserait l'apport en matière d'énergie renouvelable.

Il s'agirait d'un montant de 125 € par prix. L'Administration précise qu'un règlement est élaboré concernant les modalités d'attribution des 2 prix et la composition du Comité d'attribution desdits prix.

En effet, il faudra veiller à ce que ce Comité soit paritaire sans sa composition, donc au niveau des représentants, aussi bien de la Haute Ecole que de la Promotion Sociale.

Et puisque le point est déjà en cours de traitement par l'Administration, l'amendement est retiré par le groupe ECOLO. La sixième Commission examinera le suivi de l'attribution des prix et notamment le règlement d'attribution. Je vous remercie de voter attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. Le point ayant été également retiré, nous passons au point suivant.

**Document AB 10-11/2011/014 : Création d'un article budgétaire repris**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

**à l'article n° 420/613506 libellé « Programme de soutien à la sécurité routière » - Montant : 1 €.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 15 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/014. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. J'invite d'ors et déjà mes collègues à compléter parce que les échanges furent assez complets et j'ai peut être oublié certains points.

En l'absence de son auteur, l'amendement nous est présenté brièvement par les autres membres de son groupe.

M. le Député affirme sa sensibilité à cette problématique de la prévention routière et cette proposition entre pleinement dans le volet « formation » qu'organise la Province de Liège. Nombre de représentants des responsables de notre secteur enseignement étaient présents et nous ont énoncé et expliqué ce qui est actuellement proposé en ce domaine.

Nous souhaitons tous atteindre l'objectif du 0 % de victime sur les routes. Les chiffres actuels du nombre de blessés et de morts à ce niveau sont effectivement inquiétants. Même en baisse, cela reste très interpelant.

L'enseignement provincial propose un volet éducation et sécurité routière comprenant bien entendu la sensibilisation. Ceci est organisé en partenariat avec la FEDEMOT et l'IBSR. Force est pourtant de constater que les cyclos et les motos, chez les jeunes, sont fréquemment trafiqués dans la plus grande insouciance de ces jeunes et l'apparente indifférence des adultes.

Pourtant, les motards courent 16 fois plus de risques d'accident que les automobilistes et ces cyclos ainsi boostés ne sont malheureusement pas équipés des systèmes de sécurité en corrélation avec leur puissance ainsi atteinte.

Par-delà le volet technique et l'augmentation des risques, en cas d'accident, l'inadéquation avec l'homologation du véhicule entraîne également des problèmes d'une part, de couverture d'assurance et, d'autre part, judiciaire au travers de la non-

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

conformité du véhicule. La sensibilisation et l'information restent donc la valeur centrale de notre action de prévention. Elle se déroule au travers d'ateliers et de mise en situation.

L'enseignement provincial agit donc, non seulement au niveau « conduite du véhicule » mais aussi dans le cadre de l'apprentissage de la « conduite défensive » et de la responsabilité du conducteur. L'Ecole de Police a mené de son côté une enquête afin de connaître les besoins réels dans le cadre de l'enseignement. Des pistes pratiques de mises en situation de circulation ont été créées. Des partenariats avec les zones de police ont été développés.

M. VANDERHEYDEN rappelle que dans le cadre des polices intégrées, une des lignes de force commune et également la sécurité routière. L'Ecole de Police vient donc de manière supplétive et complémentaire tout en mutualisant le matériel disponible et en apportant également un soutien en ressource humaine.

Le programme est ciblé et adapté au niveau et à l'âge, il suit une évolution en fonction de la réalité du jeune en proposant un programme adapté « piéton-cyclo-auto ». Il commence au niveau primaire et se termine en fin de secondaire et est adapté évidemment en fonction de l'âge et du véhicule susceptible d'être conduit par le jeune. D'autres projets sont actuellement à l'étude.

Au travers de cet amendement, il était encore recherché une sensibilisation de tous et non seulement de jeunes de pouvoir mesurer par exemple ce qui est vécu dans cette « voiture tonneau » bien connue des présentations de la police fédérale concernant le port de la ceinture mais aussi d'autres outils de mise en situation.

Il est répondu qu'il faut éviter de sombrer dans le sensationnalisme pour donner la priorité à la sensibilisation. A cela, il faut ajouter le souhait d'atteindre prioritairement le comportement actuel des jeunes qui se mettent en danger au travers non seulement de l'alcool au volant mais aussi de la conduite sous effet de produits illicites entre autre. Nous cherchons à combattre par la sensibilisation une situation grave.

Trop de jeunes perdent la vie sur nos routes. La voiture tonneau, tout en restant importante, n'est pas l'outil le plus adéquat du travail en amont avec les jeunes. Un projet est actuellement en cours de montage au travers de nos 4 écoles polytechniques. L'organisation de cette action de sensibilisation

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

se ferait avec les écoles volontaires invitées par nos établissements.

Une idée d'action plus large touchant non seulement les jeunes mais aussi leurs parents serait d'inclure la voiture tonneau dans le cadre des « Villages provinciaux ».

Il est répondu à cette idée que cette action « Village provinciaux » touche à sa fin. Le travail est donc au sein des établissements scolaires en ciblant au mieux les acteurs et les objectifs.

En ce qui concerne la proposition de prévoir un module au sein du technitruck, cela semble inadéquat au vu des objectifs de cet outil spécifiquement dédié à la promotion et la sensibilisation des métiers et aux études techniques.

Au vu de ces informations, le groupe ayant rentré l'amendement, sous réserve de la présentation de la richesse de nos débats, demande donc la présentation du rapport ici, à notre Assemblée et retire son amendement. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

**Document AB 10-11/2011/015 : Amendement budgétaire 2011/015 : Proposition de l'inscription d'un nouvel article budgétaire sous le n° 700/613... libellé « Révision des cahiers des charges concernant les repas scolaires » - Montant : 1 €.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 16 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/015. Ce point a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur M. Bernard MARLIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

En date du 23 février 2011, c'est-à-dire hier, notre sixième Commission Enseignement s'est réunie pour étudier l'amendement budgétaire : Proposition de l'inscription d'un nouvel article budgétaire libellé « Révision du cahier des charges concernant les repas scolaires » - montant : 1 €.

Cet amendement budgétaire a été proposé par le groupe ECOLO

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

et plus particulièrement par Mme Claudine RUIZ-CHARLIER. Les Conseillers s'en vont, les amendements restent.

(Rires et applaudissements).

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Excellent !

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune).- Le Directeur général signale que le projet ENVOL répond aux préoccupations des dépositaires de l'amendement.

La parole est ensuite donnée à Mme DUCHESNE, Inspectrice qui nous fait l'historique et l'état d'avancement des travaux du projet ENVOL. Voilà ce qu'elle nous dit :

« Dans le cadre de la déclaration de politique générale sur la simplification administrative décidée en 2077 par le Collège provincial, les 30 mesures du projet ENVOL concernent tous les départements provinciaux. Plusieurs chantiers sont mis en route tant dans l'intérêt des agents provinciaux que des citoyens. Parmi les priorités dégagées par le Comité de Pilotage figure l'introduction de l'utilisation de denrées alimentaires issues de circuits courts et du terroir. La première phase de ce programme concerne les restaurants didactiques de Herstal, Waremme et Ougrée ainsi que le restaurant de collectivité du Parc des Marêts.

Un groupe de travail composé de représentants des Commissions de l'Enseignement, de l'Agriculture, de la Santé et des Finances s'est constitué pour élaborer le projet suivant « optimiser la politique d'achats et d'approvisionnement des restaurants scolaires en privilégiant les circuits courts et les produits du terroir ».

Dès le 3 décembre, le groupe se mettait au travail, une réunion faisait le point sur la terminologie commune à adopter par tous les participants :

Circuit court : le nombre d'intermédiaires est réduit, il s'agit souvent du producteur au consommateur, la distance géographique entre le producteur et le consommateur est faible, plus ou moins 80 kms.

Produit du terroir : produit alimentaire issu d'un terroir local. Il résulte souvent du travail et du savoir-faire d'un artisan ou d'un producteur transformateur.

Produits certifiés bio : l'agriculture biologique est un mode

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

de production agricole exempt de produits chimiques de synthèse, elle est réglementée aux niveaux belge et européen par des cahiers des charges précis et exigeants. Elle est contrôlée par des organismes certificateurs spécifiques. Bon nombre de questions et d'obstacles se sont présentés.

a : quelle exigence avons-nous en termes de qualité agro-alimentaire ? Des produits certifiés, labellisés, l'agrément du producteur transformateur, des contrôles par analyse de laboratoires (microbiologie, métaux lourds, nitrates...).

b : que pourrait représenter une commande ? Viandes, légumes, fruits, produits laitiers ?

c : variabilité ? Produits variables en fonction des saisons...

d : livraison. Les producteurs livreront-ils les produits dans les différents restaurants ? Chaque responsable de cuisine récolte les commandes pour son restaurant ; une centrale d'achats récolte les produits et organise la redistribution.

Renseignés par les Services Agricoles, nous participons, enfin le groupe, participe à une conférence de l'Observatoire de la Consommation alimentaire sur les circuits courts en région wallonne organisé à Gembloux le 8 décembre 2010. Des précisions de terminologie nous sont apportées. Différents producteurs se présentent et le débat soulève les mêmes questions que les nôtres : difficultés d'assurer la demande, livraison et délais.

La présentation des circuits courts en province de Liège par Monsieur VANBERGEN précise le travail de la Province de Liège en la matière et un inventaire des producteurs locaux commercialisant leurs produits nous est renseigné. Un site internet nous indique la liste des producteurs en province de Liège ; les heures d'ouverture ; la liste des produits ; les points de distribution.

Le 9 décembre, une nouvelle réunion du grand groupe dégage des pistes d'actions : une étude statistique pourrait être réalisée dans nos écoles pilotes sur la capacité des fournisseurs à livrer des denrées issues des circuits courts.

L'introduction de ces denrées se ferait progressivement. Une enquête de satisfaction serait menée après les premières expériences. Deux approches différentes seraient envisagées pour les restaurants didactiques et celui de collectivité. Les renseignements sur les produits du terroir seraient consultés sur le site [www.agricharme.be](http://www.agricharme.be).

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

Plusieurs points importants sont à prendre en considération : les prix des produits du terroir sont variables ; les quantités sont différentes pour les restaurants didactiques et celui de la collectivité ; il faudra vaincre la résistance aux changements (produits frais et surgelés) ; une attention toute particulière sera portée au respect des programmes d'études des deuxième et troisième degrés.

Un groupe de travail composé d'économiste, chef d'atelier, sous-directrice, cuisinier, diététicienne, va élaborer 5 menus repas du terroir du mois, avec différence pour la didactique et la collectivité. Ils seront analysés par le Service Agricole pour les possibilités d'approvisionnement et par le Département des Finances.

Le 21 janvier, il y a eu une élaboration des menus, je ne ferai pas la liste aujourd'hui, avec les consignes de respect des saisons et du programme scolaire.

Le 26 janvier, réunion du grand groupe et constat de difficultés : les Services Agricoles soulignent qu'il est très compliqué de trouver des fournisseurs pour des quantités trop faibles ; difficultés pour les établissements de s'approvisionner (sécurité alimentaire, camionnette-frigo).

Le premier menu, c'est-à-dire en janvier, les restaurants didactiques s'approvisionnent chez leurs fournisseurs habituels (délais trop courts). Ils établiront un prix de revient précis et comparable avec une étude sur les mêmes produits issus de circuits courts.

Une nouvelle information nous est donnée par le Service Agricole : l'Institut « Robert Schuman » à Eupen, présente son expérience le jeudi 10 février « un restaurant en alimentation durable dans une école secondaire ». Le groupe se rend à ce nouveau rendez-vous, désireux de découvrir l'expérience.

Les points abordés furent les nôtres, les difficultés identiques, les résistances aux changements, les habitudes à modifier et surtout le public des jeunes adolescents à convaincre. Aujourd'hui, ils rencontrent encore des difficultés à s'approvisionner, à convaincre le public scolaire, le coût des marchandises, la résistance aux changements. Le souci de bien faire nous conduit plus loin car nous respectons les normes HACCP et eux non.

Ce 16 février, débriefing de nos premiers mois de travail :

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011

nous sommes toujours convaincus de l'intérêt de ce projet, nos points forts sont les suivants : menus variés et déjà une approche positive de la clientèle ; collaboration étroite entre les différents départements : Santé, Agriculture, Enseignement et Finances ; pistes diverses à exploiter : sensibiliser nos jeunes à l'agriculture régionale, favoriser les visites de fermes, jardins etc....

Une nouvelle information des Services Agricoles sur une conférence organisée par le Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture « Promotion des produits du terroir dans le souci d'une consommation économiquement juste, et ça se déroulera le mercredi 2 mars 2011 à Oudoumont, c'est-à-dire à Verlaine ».

La parole est ensuite donnée à Madame SEYLER. Elle nous signale que la modification de ce genre de cahier des charges est un travail fait au quotidien mais que de nombreuses règles juridiques doivent être respectées.

Trois équivalents temps plein travaillent sur ce cahier des charges afin de favoriser le circuit court et les produits bio. Des évaluations du projet ENVOL seront effectuées.

Après ces explications et la promesse d'évaluation, l'amendement a été retiré.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller pour ce merveilleux rapport. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

**Document AB 10-11/2011/006 : Amendement budgétaire 2011/006 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire n° 879/640758 libellé « Mise en place d'un Groupement provincial de planification des énergies renouvelables » - Montant : 1 €**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 17 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/006. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission et j'invite le rapporteur Mme Marie-Claire BINET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Comme c'est le dernier rapport, je vais m'efforcer d'être concise, en espérant ne pas avoir rabaissé des différentes

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

interventions.

La Commissaire rappelle le contexte actuel, à savoir les objectifs ambitieux fixés par le Gouvernement Wallon en termes de production d'électricité via notamment les implantations d'éoliennes. Il est question de doubler cette production en 5 ans. Véritable défi.

La Commissaire explique que les Communes peuvent être en difficulté par rapport aux promoteurs qui proposent l'implantation d'éoliennes sur leur territoire ; elle propose, c'est le but de l'amendement, que la Province aide les Communes, via un groupement provincial de planification.

Elle précise que la SPI+ pourrait réaliser une étude afin de planifier au mieux les systèmes d'énergies renouvelables en province de Liège.

Elle ajoute encore que la Province de Luxembourg s'est impliquée en réalisant cette étude qui constitue une véritable aide aux Communes.

Le Député rapporteur indique qu'il pourrait adhérer à cette proposition, mais condition sine qua non, que le Gouvernement Wallon prenne les mesures décrétales qui octroieraient les compétences aux Provinces, compétences auxquelles tient beaucoup la Région.

Madame la Directrice des Services Techniques explique que ni la SPI+, ni le Service Technique provincial ne pourraient réaliser les études très complexes inhérentes à l'implantation d'éoliennes, qu'il faudrait donc de toute façon faire appel à des bureaux d'études extérieurs et que de nombreuses études sont à ce jour réalisées par la Région Wallonne.

Un échange d'idées a lieu comprenant des argumentations et d'autres argumentations. Le Député rapporteur signale qu'il n'est pas nécessaire de proposer un amendement et propose alors qu'au nom de notre Conseil, où sont représentés tous les groupes politiques, le Collège adresse un courrier au Gouvernement Wallon afin de recevoir l'autorisation d'aider les opérateurs communaux en collaboration avec tous les acteurs concernés, et ce en vue d'avancer dans le domaine des énergies renouvelables. Il n'est donc pas question d'entrer dans un imbroglio institutionnel.

Un Commissaire ajoute que la 9ème Commission prend acte de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

proposition du Député rapporteur. La Présidente pose la question du maintien ou non de l'amendement suite à la proposition. L'amendement est retiré, aucun vote n'a donc eu lieu. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

**Document 10-11/124 : Nouveau règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur de la Haute Ecole de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/124. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme FLAGOTHIER, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Je vais me montrer réellement brève puisque ce point n'a suscité ni question, ni débat et que c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que le vote s'est clôturé.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO,

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2011**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2011, je le déclare approuvé.

**VII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion du Conseil provincial le 28 mars 2011 à 15 H 00.

**VIII.- Huis clos**

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

La réunion publique est levée à 16 H 40.